

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



MAR 29 1984



PROVISOIRE

S/PV.2520

27 mars 1984

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISoire DE LA DEUXIEME MILLE CINQ CENT
VINGTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 27 mars 1984, à 10 h 30

<u>Président</u> :	M. ARIAS STELLA	(Pérou)
<u>Membres</u> :	Chine	M. LIANG Yufan
	Egypte	M. KHALIL
	Etats-Unis d'Amérique	Mme KIRKPATRICK
	France	M. LOUET
	Haute-Volta	M. BASSOLE
	Inde	M. KIRSHNAN
	Malte	M. GAUCI
	Nicaragua	M. CHAMORRO MORA
	Pakistan	M. SHAH NAWAZ
	Pays-Bas	M. van der STOEL
	République socialiste soviétique d'Ukraine	M. KRAVETS
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John THOMSON
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. TROYANOVSKY
	Zimbabwe	M. MASHINGAIDZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 25.

HOMMAGE A LA MEMOIRE DU PRESIDENT SEKOU TOURE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : La communauté internationale a appris avec une profonde tristesse le décès de S. Exc. M. Ahmed Sékou Touré, Président de la République populaire révolutionnaire de Guinée. Le Président Sékou Touré était un homme d'Etat éminent de l'Afrique. Je suis persuadé de ne faire l'interprète de tous les membres du Conseil en transmettant au Gouvernement et au peuple de Guinée, ainsi qu'aux parents du Président, nos sincères condoléances à l'occasion de cette grande perte.

REMERCIEMENTS AU PRESIDENT SORTANT

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au début de la présente séance, je voudrais, au nom du Conseil, rendre hommage à S. Exc. M. Shah Nawaz, représentant permanent du Pakistan auprès des Nations Unies, pour les services qu'il a rendus en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pendant le mois de février. L'ambassadeur Shah Nawaz a su gagner notre reconnaissance sincère pour les talents diplomatiques et la constante courtoisie avec lesquels il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETTRE DATEE DU 18 MARS 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU SOUDAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/16420)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je tiens à informer les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants de la Jamahiriya arabe libyenne, de l'Oman, du Soudan et du Zaïre par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Moubarak (Soudan) et M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne) prennent place à la table du Conseil; M. Ogouma (Bénin), M. Garba (Nigéria), M. Ali (Oman) et M. N'Ji-Lamule (Zaïre) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le Conseil de sécurité va maintenant examiner les points inscrits à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour répondre à la demande qui figure dans une lettre datée du 18 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui fait l'objet du document S/16420.

Je voudrais également attirer l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : document S/16419, lettre datée du 17 mars 1984, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, et document S/16421, lettre datée du

Le Président

19 mars 1984, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères du Soudan, que j'invite à faire une déclaration.

M. MOUBARAK (Soudan) (interprétation de l'arabe) : Nous sommes attristés d'avoir à commencer cette séance en faisant l'éloge funèbre d'un éminent dirigeant d'Afrique, qui a consacré sa vie à la lutte pour la libération et l'unité du continent africain. C'était l'un des pères fondateurs de l'Organisation de l'unité africaine, du Mouvement non aligné et de la Conférence islamique. Il s'agit de nul autre que du regretté Président Ahmed Sekou Touré de la République populaire soeur de Guinée. Le décès du Président Sekou Touré survient à un moment où le continent africain avait le plus grand besoin de sa sagesse et de sa vaste expérience pour promouvoir l'unité chez les Etats africains, la libération de la Namibie, l'élimination de la discrimination raciale et la réalisation des aspirations au progrès et au développement du continent africain. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, je voudrais adresser au peuple et au Gouvernement de la Guinée ainsi qu'à la famille de feu le Président Sekou Touré les condoléances les plus sincères du Gouvernement et du peuple du Soudan. Nous sommes certains que les principes auxquels le Président a consacré sa vie resteront une source d'inspiration et d'orientation pour le peuple frère de Guinée dans ses efforts en vue de réaliser ses aspirations.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je suis certain que votre compétence et votre sagesse permettront au Conseil de voir ses débats couronnés par les résultats souhaités, ce qui contribuera à promouvoir la paix et la stabilité et à mettre un terme aux actes d'agression et de terrorisme.

M. Moubarak (Soudan)

Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Shah Nawaz, le Représentant permanent du Pakistan, de la sagesse dont il a fait preuve à la présidence du Conseil le mois dernier.

Permettez-nous également de vous remercier ainsi que les membres du Conseil d'avoir accédé à la requête du Gouvernement de la République démocratique du Soudan de convoquer le Conseil pour qu'il examine la plainte contenue dans le document S/16520.

M. Moubarak (Soudan)

Le vendredi 16 mars, à 11 h 30, un bombardier Tupolev-TU-22, de fabrication soviétique, appartenant aux forces aériennes libyennes, a effectué un raid sur la ville d'Omdourman, l'une des trois sections qui constituent la capitale nationale du Soudan. Ce bombardier a largué cinq bombes de 500 livres, dont l'une, qui n'a pas explosé, demeure en notre possession. Il s'agit d'une bombe de fabrication soviétique datant de 1978.

Ce raid a causé la mort de cinq citoyens soudanais se trouvant à ce moment-là à l'intérieur de leur maison, infligé des blessures à un grand nombre d'autres personnes et détruit un bâtiment administratif de la radio, un certain nombre d'habitations et plusieurs véhicules.

Le bombardier qui a attaqué Omdourman venait du sud-ouest et volait à basse altitude, ce qui a permis à la population de la ville de le voir très clairement. Après avoir largué ses bombes, il est reparti en direction du nord-ouest.

Le Gouvernement de la République démocratique du Soudan a pu établir, sur la foi de témoignages précis et irréfutables, que le bombardier libyen avait décollé de la base militaire de Koufra, dans le sud-est de la Libye, où il est retourné après avoir perpétré son ignoble attaque. Un équipage libyen, composé du pilote, le Lieutenant-Colonel Salim Ahmed Muftah, du Commandant Murad Husradin Al-Karmouni et du co-pilote Al-Mulsif Al-Mabruk, était aux commandes de ce bombardier. Tous les membres de cet équipage ont été immédiatement promus après le raid pour l'acte de sabotage qu'ils avaient perpétré. Ce bombardier est l'un des sept Tupolev-22 de fabrication soviétique qui appartiennent à la Libye. Il s'agit d'un bombardier de rayon d'action moyen - 1 570 milles nautiques, c'est-à-dire environ 3 000 kilomètres -; sa vitesse supersonique est d'environ 1 600 kilomètres à l'heure, ce qui lui permet d'atteindre son objectif et de revenir à sa base sans avoir besoin de refaire le plein en carburant. Ce bombardier se caractérise par sa faculté d'échapper à la détection radar. Selon les rapports des divers instituts stratégiques internationaux, le seul Etat d'Afrique qui dispose de ce type de bombardier est la Libye.

M. Moubarak (Soudan)

Le Gouvernement soudanais a obtenu la preuve que l'escadron de Tupolev-22 appartenant à La Libye, normalement stationnés à Koufra, a été transféré dans un autre lieu immédiatement après le raid sur Omdourman.

La ville d'Omdourman est située sur la rive occidentale du Nil; le Nil blanc la sépare de Khartoum, la capitale, et le Nil bleu de Khartoum Bahri, la troisième section de la capitale. A Omdourman se trouvent le siège du Conseil national populaire ainsi que les bâtiments de la station de radio-diffusion et télévision de la République démocratique du Soudan. C'est la ville la plus peuplée du Soudan; elle fait partie d'une région située sur la rive du Nil que visait particulièrement l'attaque libyenne.

Le bruit de l'aéronef, qui volait à basse altitude, et celui de l'explosion des bombes qu'il a larguées ont provoqué la panique parmi les populations pacifiques, qui se trouvaient chez elles pendant le week-end.

La gravité de cet événement ne tient pas seulement au fait qu'il s'agit d'un acte d'agression flagrant perpétré contre la souveraineté du Soudan, d'une violation patente de celle-ci, d'un acte ignoble de guerre et d'une attaque odieuse contre des objectifs civils dans la ville la plus peuplée du Soudan, mais également au fait qu'il s'agit là d'un maillon, qui n'est assurément pas le dernier, de la chaîne ininterrompue d'actes d'agression, de sabotage et d'ingérence constante et flagrante dans les affaires intérieures du Soudan, qui ont été annoncés et mis en oeuvre par la Libye au cours de ces dernières années, et dont le monde a été le témoin. L'exemple le plus récent en a été donné par la déclaration qu'a faite, le 2 mars, le colonel Kadhafi, qui a dit :

"Nous faisons savoir aux laquais qui gouvernent le Soudan que nous sommes les alliés de la révolution populaire du Soudan du Sud afin de libérer le Soudan pouce par pouce, tout comme le Liban a été libéré."

Il a déclaré ensuite :

"La révolution libyenne a décidé de s'allier à la révolution du Soudan du Sud parce que le peuple de la Jamahiriya a été encouragé par la défaite de l'Amérique au Liban."

M. Moubarak (Soudan)

Les annales du Conseil et celles des organisations régionales auxquelles le Soudan et la Libye appartiennent confirment ce que j'avance et nous permettent de ne pas entrer dans le détail des activités passées du régime libyen eu égard au Soudan et à d'autres Etats africains et arabes. Il suffit de mentionner ici, simplement à titre d'exemples, quelques-uns des événements qui ont frappé le Soudan au cours de ces dernières années, tout en indiquant en même temps que le Soudan s'efforce, de façon constante, de traiter les actes d'agression du régime libyen dans le cadre de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et d'informer ces organisations ainsi que le Conseil de ces pratiques.

Premièrement, en juillet 1976, le Soudan a été la victime d'une invasion brutale perpétrée par des forces mobilisées et formées par la Libye. Celle-ci leur a fourni un matériel et des armements des plus modernes ainsi que des véhicules pour qu'elles s'infiltrèrent au Soudan par les frontières du nord-ouest du pays. Cette invasion visait à renverser le régime en place et à installer un régime fantoche qui placerait le Soudan sous le contrôle de la Libye, permettant ainsi au régime libyen de se servir du Soudan comme d'un corridor pour perpétrer ses actes d'ingérence et de sabotage contre d'autres Etats africains. Bien que le peuple et le Gouvernement soudanais aient repoussé l'invasion, les pertes en vies humaines, en particulier parmi les civils et les enfants, ainsi que les destructions infligées à la capitale ont laissé des blessures profondes que le temps ne peut guérir. Nous nous référons ici au document S/12122 du Conseil de sécurité, daté du 5 juillet 1976, contenant la plainte du Soudan et sa demande d'une réunion d'urgence du Conseil pour examiner cet acte d'agression libyen.

Deuxièmement, en juin 1981, la Libye a placé des explosifs dans l'Ambassade du Tchad à Khartoum; il en est résulté des pertes en vies humaines et des destructions de biens. Certains de ceux qui ont perpétré ce crime, et qui étaient venus de Libye pour commettre cet acte de sabotage, ont avoué que la Libye avait participé à cet incident et fourni des détails à ce sujet.

M. Moubarak (Soudan)

Troisièmement, les forces d'occupation libyennes au Tchad ont lancé, le 10 septembre 1981 et les jours suivants, des bombes et des roquettes sur des villages du Soudan occidental qui ont causé des pertes en vies humaines et des destructions de biens. Nous avons informé les ambassadeurs de tous les Etats représentés à Khartoum de cet incident et nous leur avons demandé de communiquer cette nouvelle à leur gouvernement. Pour prévenir les mensonges libyens, nous avons également déclaré que le Soudan était prêt à accueillir des commissions d'enquêtes envoyées par la Ligue des Etats arabes, l'OUA ou les Nations Unies.

M. Moubarak (Soudan)

Dans le document S/14693, en date du 16 septembre 1981, nous avons renseigné le Président du Conseil de sécurité sur un certain nombre de raids aériens lancés par la Libye sur des villages situés à l'ouest du Soudan.

Quatrièmement, la Libye a multiplié ses actes d'agression contre le Soudan. En mars 1982, elle a posté des paquets piégés, provoquant des pertes en vies humaines et des dommages. Le Soudan s'est alors vu dans l'obligation de se plaindre officiellement à la Ligue des Etats arabes et de demander que soit mis un terme aux pratiques du régime libyen.

Cinquièmement, les provocations de la Libye ne se sont pas arrêtées là. La Libye a mobilisé ses forces armées le long de notre frontière du nord-ouest. Nous en avons d'ailleurs informé le Conseil de sécurité à sa 2416ème réunion, le 22 février 1983.

Sixièmement, on peut trouver la preuve des intentions agressives de la Libye et le prélude à d'autres actes d'agression et de provocation dans le mémorandum que la Libye a adressé le 9 février 1984 à la Ligue des Etats arabes. Dans cette note, la Libye menace de recourir à divers moyens contre le Soudan si celui-ci ne renonce pas à ses prétendues campagnes de terrorisme et d'agression contre elle. Le Soudan a répondu en se déclarant prêt à créer une commission d'enquête pour déterminer où se trouvait la source du terrorisme et de l'agression.

Septièmement, le 9 mars 1984, la Libye a fait distribuer sa note No 300 à toutes les missions diplomatiques accréditées à Tunis. Cette note est pleine de calomnies à l'égard du Soudan et de ses dirigeants; elle confirme les intentions du régime libyen et ses complots agressifs contre le Soudan. Dans la matinée du 16 mars 1984, la Libye devait passer aux actes en lançant un terrible raid aérien sur Omdurman.

Voilà qui montre bien le caractère agressif du régime libyen et sa volonté de multiplier ses actes d'agression contre le Soudan. Il va maintenant jusqu'à bombarder des objectifs civils dans la capitale soudanaise. Le raid aérien sur Omdurman constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des chartes des organisations régionales, des principes du droit international et des normes de conduite internationale contemporaine.

M. Moubarak (Soudan)

Jusque là, nous avons pensé qu'en recourant encore et encore à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et à la Ligue des Etats arabes nous réussirions à mettre un terme à ces pratiques agressives. Mais la dangereuse escalade à laquelle se livre la Libye ne nous laisse d'autre choix que de nous tourner vers la plus haute autorité internationale, le Conseil de sécurité, auquel la Charte des Nations Unies confie la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales et de préserver la souveraineté des Etats Membres contre des pratiques et des actes comme ceux auxquels recourt le régime libyen.

Les membres du Conseil de sécurité doivent s'interroger sur les raisons qui poussent la Libye à répéter ses actes d'agression contre le Soudan, surtout si l'on songe que nos deux peuples ont plus de choses qui les unissent que de choses qui les séparent. Nous aussi, ce n'est pas un secret, nous nous demandons ce qui pousse le régime Libyen à persister dans ses campagnes et dans ses actes d'agression et d'intervention contre le Soudan. Il n'y a entre le Libye et le Soudan aucun différend à propos de nos frontières ou de nos ressources naturelles souterraines; nous ne nous disputons aucun marché; nous ne sommes pas des rivaux commerciaux. Point n'est besoin de rappeler que des liens intellectuels et culturels unissent le peuple libyen et le peuple soudanais et que ces liens auraient pu contribuer à créer des relations fructueuses entre la Libye et le Soudan si la Libye ne s'était pas perpétuellement ingérée dans les affaires intérieures du Soudan, si elle n'avait pas nié au Soudan son droit légitime à la souveraineté sur son propre territoire, si elle n'avait pas suivi une politique fondée sur certaines ambitions et certains espoirs et si elle n'avait pas rejeté les principes du bon voisinage, de la non-intervention dans les affaires des autres Etats et du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales.

Les véritables raisons qui poussent la Libye à persister dans ses actes d'agression contre le Soudan sont les suivantes : le régime libyen veut nous imposer sa tutelle et son hégémonie; il veut nous priver du droit d'adopter des positions indépendantes. Nous ne sommes ni des fauteurs de guerre ni des bâtisseurs d'empires. Nous ne cherchons pas à exporter des philosophies

M. Moubarak (Soudan)

révolutionnaires. Nous n'aspérons pas à l'hégémonie et ne souhaitons dominer personne. Ce à quoi nous aspirons, c'est à la paix et à la sécurité qui nous permettraient de consacrer toute notre attention aux besoins urgents de notre peuple et de poursuivre nos efforts de développement pour apporter le bien être à notre peuple.

Comme l'a dit le Président de la République démocratique du Soudan en diverses occasions, et le 3 mars 1984 encore :

"La pierre angulaire de nos relations extérieures, c'est la sauvegarde de la paix et de la sécurité collective, le respect mutuel du droit à la souveraineté nationale et internationale, à la sûreté et à la sécurité de tous les peuples et de tous les Etats de la région, au choix de système politiques et sociaux sans ingérence, tutelle ni pression."

Monsieur le Président, en tant que représentant d'un pays en développement, vous êtes certainement bien conscient que la crise économique internationale qui paralyse nos économies, menace la survie même de nos peuples aussi bien que la capacité de nos gouvernements de garantir qu'il soit subvenu aux besoins les plus élémentaires, ne permet à aucun d'entre nous de nous laisser aller à des rêves de puissance, de domination et d'hégémonie, en Afrique en particulier, où les facteurs négatifs de l'économie internationale viennent s'ajouter aux facteurs nationaux pour faire de la vie de millions de gens une lutte quotidienne et désespérée.

Aujourd'hui, nous devons relever des défis, nous portons le fardeau de la reconstruction et nous devons surmonter les crises économiques. C'est dire que nous ne sommes pas en état de créer des conflits, de gaspiller notre énergie et nos ressources ou encore d'accumuler des armes modernes hautement sophistiquées. Nous devons nous concentrer sur les priorités qui sont celles de nos peuples. Nous devons nous attacher à réaliser le développement social et économiques de nos pays, à apporter l'indépendance à la Namibie, à éliminer l'apartheid en Afrique du Sud, à parvenir à une paix juste et complète au Moyen-Orient et à garantir au peuple palestinien ses droits légitimes.

M. Moubarak (Soudan)

Voilà nos préoccupations et nos priorités et, pour y faire face, il faut mobiliser tout le potentiel et toutes les ressources dont nous disposons et y consacrer tous nos efforts. Cependant, le but et la politique des dirigeants libyens sont de déstabiliser la sécurité des Etats de la région et d'empêcher leur développement, afin qu'ils puissent réaliser leurs ambitions d'hégémonie, de domination et de tutelle à l'égard des peuples.

Le Soudan a eu recours au Conseil de sécurité à la suite de l'invasion libyenne en juillet 1976, mais a retiré sa plainte en réponse à l'appel de nos frères africains et arabes. Il s'agissait d'une médiation digne de respect, que nous avons acceptée en nous fondant sur notre engagement arabe et africain et la grande importance que nous attachons au rôle joué par la Ligue des Etats arabes et l'Organisation de l'unité africaine. Il convient peut-être de mentionner ici ce qui a été dit par le Ministre soudanais des affaires étrangères de l'époque, lorsqu'il a rencontré le Secrétaire général des Nations Unies après le retrait de la plainte. Il a affirmé que, bien que le Soudan et son peuple reconnaissent le rôle joué par l'Organisation de l'unité africaine et la Ligue des Etats arabes dans le règlement de conflits entre Etats Membres, le Soudan ne considérerait pas que ce que la Libye avait fait entrait dans le cadre d'un simple différend entre deux Etats. A son avis, il s'agissait d'une agression flagrante qui, si la communauté internationale représentée au Conseil de sécurité n'y faisait pas face avec fermeté, menaçait la paix et la sécurité de la région.

Une fois de plus, nous réaffirmons que le raid aérien de la Libye sur le Soudan ne peut pas être considéré comme entrant dans le cadre d'un simple différend entre deux Etats ou l'une de ses ramifications. Il s'agit d'un acte d'agression délibéré, non provoqué et d'une grave violation que l'on ne peut que condamner. Il s'agit aussi d'un grave précédent qui sape les fondements des relations internationales et les conventions et normes qui régissent ces relations et qui interdisent l'agression et le recours à la force. C'est pourquoi cet acte va au-delà d'une simple violation de la sécurité et de la souveraineté d'un seul Etat: il devient une menace à la paix et à la sécurité de la région et exige donc une action ferme de la part de la communauté internationale.

M. Moubarak (Soudan)

Le raid aérien de la Libye sur mon pays le matin du vendredi 16 mars 1984 était indubitablement une agression flagrante et une très nette violation de la souveraineté, de la sécurité et de la sûreté du Soudan et de ses citoyens. Il représente également une menace directe pour la paix et la sécurité dans la région et dans le monde en général. Parce que la Charte a confié au Conseil de sécurité la responsabilité de prendre toutes les mesures voulues pour sauvegarder la paix et la sécurité internationales, celui-ci est tenu de faire ce qui suit : premièrement, condamner l'agression libyenne perpétrée le matin du vendredi 16 mars 1984; deuxièmement, demander à la Libye de renoncer à tout acte de ce genre; troisièmement, persuader la Libye de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Soudan.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Soudan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne, secrétaire du Comité populaire du Bureau populaire des relations extérieures de la Jamahiriya arabe libyenne, S. Exc. M. Ali Abdusalam Treiki. Je l'invite à faire sa déclaration.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Avant de commencer ma déclaration, je voudrais exprimer notre profond regret à la suite de la perte d'un grand dirigeant africain, le président Ahmed Sékou Touré, de la Guinée révolutionnaire. Ceux qui ont connu personnellement le président Sékou Touré -- et je suis fier d'être de ceux-là -- se rendent compte de l'importance du rôle qu'il a joué dans la lutte de l'Afrique pour l'indépendance et la liberté. Le président Sékou Touré a dirigé son peuple dans une longue lutte pour l'indépendance et a dit "non" au colonialisme à une époque où beaucoup d'autres dirigeants africains disaient "oui". Les liens fraternels très puissants qui unissent la Libye et la Guinée se sont développés grâce à une coopération continue et fructueuse. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille endeuillée.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Je voudrais vous présenter, Monsieur le Président, nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Etant donné que vous représentez un pays non aligné et un peuple qui aspire à la liberté, comme tous les autres peuples qui luttent contre l'hégémonie et le colonialisme, nous sommes persuadés que vous êtes éminemment qualifié pour présider le Conseil de sécurité pendant cette période critique. En outre, je ne saurais manquer d'adresser nos vifs remerciements et d'exprimer notre reconnaissance à notre frère, l'ambassadeur Shah Nawaz, du Pakistan, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Prenant la parole devant vous, Monsieur le Président, je ne peux cacher mes sentiments de regret et de déception devant les allégations qu'on vient de faire concernant deux pays frères dont les peuples sont unis par les liens du sang, de la religion et de la langue. Ces deux peuples ont une histoire commune et un destin commun. Ils sont, avec la République d'Egypte, membres de ce que l'on a appelé la Charte de Tripoli, organisation visant à promouvoir l'unité. La Libye et le Soudan étaient tous les deux censés entreprendre une action commune visant à dénoncer le véritable ennemi de la nation arabe et à affronter ensemble la menace impérialiste que représentent les alliés du sionisme. C'était là un devoir qui incombait à la Libye et au Soudan. Mais l'on ne peut pas toujours avoir ce que l'on veut.

ii. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Je connais très bien le Soudan et son peuple; et c'est pourquoi j'avais cru qu'un pays frère serait l'allié de la Libye contre l'intervention impérialiste américaine. Nous sommes unis sur un vaste front contre les sionistes et leurs alliés impérialistes.

Dès le début, je voudrais reprendre les observations présentées par le Ministre des affaires étrangères du Soudan à la fin de son intervention. Il s'est demandé quelles étaient les raisons du différend entre la Libye et le Soudan. Il a dit que nous étions un seul peuple avec une seule langue, que nous étions des voisins qui n'avaient pas de problèmes au sujet des frontières ou d'autres questions. Je suis d'accord avec lui à ce propos, mais je ne suis pas d'accord avec lui quant aux raisons. Les raisons se trouvent dans le fait que le Soudan est utilisé par les forces de l'impérialisme pour lancer une campagne fiévreuse contre la grande révolution du 1er septembre - révolution qui se dresse contre l'impérialisme et appuie les droits des peuples.

Le Ministre des affaires étrangères du Soudan a parlé d'événements et il a prétendu que c'était la Libye qui portait la responsabilité de ces événements. Mais il a oublié que la raison réside dans la situation intérieure du Soudan et les problèmes que rencontre ce pays frère. Nous connaissons ces problèmes. Depuis le coup d'état de mai 1969, le Soudan, jusqu'à ce jour, a fait l'objet de plus de 18 coups d'état.

Dans le Washington Post d'aujourd'hui, on lit :

"L'escalade des tensions jette la lumière sur les faiblesses de Nemeiri, qui a échappé à 15 coups d'état depuis qu'il a pris le pouvoir en 1969"

puis

"Nemeiri dispose d'Awacs américains pour le protéger d'ennemis externes véritables ou imaginaires"

Le Toronto Sun, sous la plume d'Eric Mongolis, parle des problèmes internes du Soudan de la façon suivante :

M. Treiki (Jamahiriya
arabe libyenne)

"Le pouvoir du régime s'étend à peine au-delà de Khartoum -- la capitale -- où une armée de 55 000 soldats protègent le régime, qui bénéficie aussi d'un appui considérable de la part de l'Egypte et de l'Occident".

Il dit aussi que le Soudan a connu 10 coups d'Etat au cours des dernières années.

Ce qui se passe au Soudan -- par exemple, les soulèvements internes fréquents -- est dû à une mauvaise gestion du pays et à la corruption. Dans trois articles successifs parus sous le titre "Le Soudan, en mal de stabilité" dans Le Monde -- journal très réputé et très connu -- les problèmes que rencontre le Soudan y sont clairement énoncés. De plus, certains fonctionnaires soudanais eux mêmes parlent de ces problèmes. Le Monde écrit :

(L'orateur poursuit en français)

"Le président Nemeiri a fait le vide autour de lui. Il est à la fois chef d'Etat et celui du gouvernement, le Président du parti unique, l'Union socialiste soudanaise, le Commandant en chef de l'armée et le Président ... de l'Agence d'information soudanaise."

(L'orateur reprend en arabe)

Le Monde poursuit en parlant des problèmes auxquels fait face le Soudan, qui ont entraîné l'élimination continue des membres de la classe dirigeante du Soudan. Tout le monde sait que Nemeiri est le seul survivant de ceux qui ont pris part au coup d'Etat de mai. Le Monde parle même de juges. Je pense qu'il n'y a pas d'autre pays où il y ait eu ce genre de limogeage et d'expulsion de juges en masse. M. Hassan Al-Turabi, qui occupe actuellement le poste d'assistant du Président du Soudan, a déclaré au journal Le Monde :

(L'orateur poursuit en français)

"Le Président de la République", après avoir occupé pendant quatre ans les fonctions de procureur général, "avait affaibli toutes les institutions du Soudan, que le parti unique n'avait qu'une existence formelle, qu'il n'y avait plus de liberté, dans un pays où les gens ressassent des formules auxquelles ils ne croient guère, qu'un fossé profond sépare le gouvernement du peuple et qu'on ne pouvait pas désormais exclure un coup d'Etat militaire organisé par un 'Jerry Rawlings ou un sergent Doe'."

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

(L'orateur reprend en arabe)

Cette déclaration a été faite par H. Hassan Al-Furabi, assistant du Président du Soudan.

Ces problèmes politiques internes au Soudan, qui ont entraîné tant de bouleversements, se retrouvent également au niveau de la situation économique très difficile au Soudan même, cette situation n'est pas due au fait que le Soudan est un pays pauvre, c'est le plus grand et le plus riche des pays africains selon les statistiques des Nations Unies, qui indiquent que le Soudan pourrait soutenir l'ensemble de l'Afrique; ces problèmes sont dus à une mauvaise gestion à l'intérieur du Soudan.

Selon des informations récentes parues dans la Washington Post, la dette extérieure du Soudan s'élève à 9 milliards de dollars, et les intérêts à payer sur ces prêts dépassent le revenu national du pays; ces sommes comprennent d'ailleurs des dettes envers la Jamahiriya, contre laquelle le Soudan porte plainte. Ces dettes envers la Jamahiriya s'élèvent à 21 millions de dollars, à un taux d'intérêt de 2,5 pour cent. Le Soudan n'a même pas payé cet intérêt de 2,5 pour cent sur ces prêts. Cette situation économique a créé de graves problèmes politiques et, toujours selon Le Monde, elle a placé le Soudan sous la protection du Fonds monétaire international (FMI).

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Il a été déclaré dans Le Monde que le Soudan était devenu un protectorat du FMI - cela signifie, bien entendu, qu'il est devenu un protectorat des Etats-Unis - et les faits dont nous sommes témoins aujourd'hui le prouvent à l'évidence.

Ces problèmes ne concernent pas seulement le nord du Soudan, mais également le sud du pays. Le bouleversement auquel on assiste aujourd'hui au Soudan sous la forme d'une guerre civile est dû à la violation d'accords conclus en vue de réaliser la conciliation nationale dans le sud du pays. Cette détérioration de la situation économique et politique interne a un effet négatif sur la politique intérieure du Soudan ainsi que sur sa politique étrangère.

En 1980, le Soudan a rompu ses relations diplomatiques avec l'Iraq et a accusé ce pays de conspiration. En 1981, il a accusé la Syrie de cette même conspiration et a rompu ses relations diplomatiques avec ce pays. Ensuite, il a expulsé du Soudan les représentants de l'OLP et les Palestiniens. Mais son principal problème est celui qui l'oppose à la Libye, sur instructions.

Il y a en Libye un régime qui construit et qui dépense de l'argent non pour acheter des armements, comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères du Soudan, mais pour favoriser l'économie. Chaque citoyen en Libye possède une maison moderne. En Libye, il y a un docteur pour 1 000 habitants. Il y a en Libye un réseau routier et des hôpitaux dont l'équivalent ne se trouve nulle part en Afrique. Il y a en Libye plus de 100 000 frères soudanais qui ont fui leur pays pour trouver une vie meilleure dans un pays voisin fraternel et pour vivre avec les leurs.

Que trouvons-nous au Soudan? Il n'y a ni électricité, ni eau, ni routes, d'où les efforts continus en vue de provoquer la Libye et de l'accuser, parce que la Libye est un bon prétexte pour obtenir l'assistance américaine. Je voudrais citer ici ce qu'a dit le Vice-Président du Soudan, M. Turabi, au journal Le Monde :
(L'orateur cite en français)

"Khadafi est devenu l'épouvantail que l'on agite pour inciter les Américains à aider le Soudan."

(L'orateur poursuit en arabe)

Dans le contexte de cette déclaration du Vice-Président soudanais au journal Le Monde, l'on peut voir que le régime soudanais a entrepris une campagne systématique et continue d'agression contre la Libye.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Dans une déclaration faite au Herald Tribune de Paris, en avril 1981, le Président Nemeiri a dit qu'il était en guerre avec le colonel Muammar Khadafi et qu'il estimait que le monde devait essayer de s'en débarrasser - même en ayant recours au meurtre - et qu'il était prêt à fournir une assistance à quiconque entreprendrait de le faire.

Le journal égyptien Akhbar - lequel, me semble-t-il n'appuie pas la Libye - a publié, le 17 mai 1981, une déclaration faite par le Président Nemeiri à une agence de presse allemande, dans laquelle il disait que ses forces ne craignaient pas un affrontement militaire avec la Libye, qu'il s'employait à renverser le colonel Khadafi et que le but de sa stratégie était de se débarrasser de Khadafi.

Dans une déclaration prononcée devant les membres du Conseil populaire dans le district de Coldovan, le Président Nemeiri a dit ce qui suit, selon le journal Akhbar, de 1981 :

"Ne soyez pas surpris si vous me voyez un jour à la tête d'une division militaire qui combattrait à l'intérieur de la Libye."

Peut-on être plus clair : "Ne soyez pas surpris si vous me voyez un jour à la tête d'une division militaire qui combattrait à l'intérieur de la Libye".

Dans une déclaration faite au Washington Post, du 13 octobre 1981, le Président du régime soudanais a dit qu'il avait commencé à former ses partisans pour qu'ils s'infiltrèrent en Libye afin de renverser le régime libyen.

Cette hostilité permanente de la part du régime soudanais à l'égard de la Libye dont je viens de parler est la pierre angulaire de la politique étrangère du régime soudanais, conformément aux instructions qu'il reçoit du Gouvernement des Etats-Unis.

Je n'entends pas parler de l'hostilité à l'égard des mouvements progressistes dans la patrie arabe et sur le continent africain, qui est également conforme à cette même attitude? Je n'entends pas non plus parler des provocations lancées contre des Etats africains frères voisins du Soudan que tout le monde ici connaît - scénario dont nous parlons ici pour la deuxième fois.

En 1976, le Président Nemeiri avait assisté à une conférence au sommet africain tenue à Maurice - conférence au cours de laquelle je dirigeais la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne - pour présenter une plainte à l'OUA et demander que l'on condamne la Libye, car selon les dirigeants du Soudan

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

et selon le Président Nemeiri lui-même des forces assistées par la Libye auraient traversé 4 000 miles à partir de Benghazi en passant par la Méditerranée.

Cependant, devant le refus des Africains à l'époque, le Président Nemeiri a retiré sa plainte et a déclaré qu'il se présenterait devant le Conseil de sécurité

-- ce qu'il a fait, comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères du Soudan --

parce que les puissances qui avaient dit d'agir ainsi n'étaient membres ni de l'OUA ni de la Ligue arabe, mais étaient représentées ici au Conseil et prétendaient être en mesure de le défendre.

Mais, contrairement à ce qu'a déclaré le Ministre des affaires étrangères du Soudan, il est d'abord venu à l'OUA, y a ensuite retiré sa plainte et s'est présenté plus tard devant le Conseil de sécurité. Il a été prouvé que pas un seul Libyen n'avait participé à cette expédition et qu'il ne s'agissait que de l'une des nombreuses tentatives de coup d'Etat dont j'ai parlé tout à l'heure et au cours desquelles Abdel Har Del Majub et Haj El Attar ont été liquidés.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Je ne veux pas donner au Conseil une liste de ceux qui ont été assassinés au Soudan; même si je le voulais, cela ne me serait pas possible. Peut-être le représentant du Soudan sait-il que lors d'un des coups d'Etat organisés par Hashem Attalah, le Président Nemeiri a été emprisonné, puis sauvé par la Libye. Tout le monde le sait et je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails. Maintenant, on accuse la Libye d'envahir le Soudan. Or c'est la Libye qui, à un moment donné, a fait sortir le Président Nemeiri de sa prison de Khartoum.

L'année dernière, nous avons assisté au scénario suivant : il y a eu une menace contre le Soudan; un porte-avion impérialiste s'est dirigé vers la Libye et des AWAKS ont été déployés. Maintenant, nous assistons au même scénario. Malheureusement, ce dernier scénario est clair, en ce sens qu'il n'existe aucune preuve pour l'étayer. Cependant, nous pourrions fournir des preuves qui proviennent de leur propre camp.

Le Times de Londres titre "On soupçonne de plus en plus Khartoum d'avoir effectué le raid contre son propre peuple". Le Christian Science Monitor, journal américain, titre "La Libye a-t-elle bombardé le Soudan? La réponse se trouve peut-être à l'intérieur du Soudan". C'était un titre du Christian Science Monitor, qui écrivait que celui qui avait commis cet acte ne pouvait être qu'un officier aux commandes d'un MIG-15 ou le Président Nemeiri lui-même en utilisant un Mig-15. Ce journal ajoutait que la raison de cette action était l'obtention d'une assistance américaine. Le New York Times parle également de toutes au sujet de cet incident. Le Ministre des affaires étrangères du Soudan a dit que l'avion qui avait attaqué le Soudan était un Tupolev TU-22 à rayon d'action moyen volant à basse altitude. Selon le régime soudanais, cet avion aurait décollé de la base de Koufra pour voler jusqu'à Khartoum. Le Ministre des affaires étrangères soudanais a dit que cet avion avait une autonomie de 3 000 kilomètres. La distance de Koufra à Khartoum est de plus de 3 000 kilomètres - environ 2 000 miles. Cet avion aurait donc volé au-delà de son rayon d'action - un bombardier volant sans aucune protection, en plein jour, à 11 heures, dans des secteurs surveillés par les AWAKS américains. Ces AWAKS auraient-ils été en panne? Nous savons tous que ces avions se trouvent dans la région, mais

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

ce bombardier aurait parcouru toute cette distance - plus grande que son rayon d'action, comme l'a mentionné le Ministre des affaires étrangères du Soudan - pour bombarder Omdourman en volant à basse altitude, et la force aérienne soudanaise ainsi que les forces militaires étrangères se trouvant au Soudan auraient été prises par surprise par cet avion bombardant Omdournam en plein jour. Je ne suis pas militaire, mais j'aurais honte de faire des déclarations de ce genre.

Voilà quelque chose d'incroyable : le Soudan, qui est capable d'identifier les membres de l'équipage libyen - M. Mohamed Mighani Moubarak a mentionné Salem Ahmed Moufta et un autre membre de l'équipage - n'est pas capable de faire quoi que ce soit contre cet avion. Il paraît que les informations fournies au Soudan, qui comportaient même les noms des membres de l'équipage, indiquaient également que ceux-ci avaient eu une promotion. Je ne sais pas qui est à la base de ces renseignements.

Nous avons constamment affirmé n'avoir aucune connaissance de cet incident et qu'aucun avion libyen n'avait violé l'espace aérien soudanais. Quelles sont les preuves fournies? On dit que la Libye possède ce genre d'avion et que cela signifie que la Libye a effectué ce raid. L'autre preuve, c'est qu'il y a une base à Koufra. Tout le monde sait que l'aéroport de Koufra est un aéroport civil ouvert au trafic international.

Voici le scénario : chacun sait que le Vice-Président du Soudan est venu aux Etats-Unis d'Amérique pour demander de l'assistance, déclarant que cette assistance serait fournie en partie par voie aérienne. Ensuite, le régime soudanais, par l'intermédiaire du Président à Khartoum, a nié cette déclaration. Le Soudan ayant déclaré qu'il n'avait pas réussi à obtenir cette assistance, il a dû créer un certain incident pour justifier l'intervention américaine impérialiste et l'envoi des AVAKS. D'où la colonisation du Soudan et l'envoi de forces étrangères dans ce pays, dont la justification, c'est que la Libye aurait effectué ce raid.

Il est clair qu'il n'y a aucune preuve à l'appui de cette allégation sans fondement. J'affirme devant le Conseil que cette allégation n'est pas fondée, que pas un seul avion libyen n'a participé à un raid quelconque et qu'il n'y a aucune raison pour que la Libye ait participé à une action quelconque contre le Soudan. J'affirme que cet incident a été inventé de toutes pièces. Un gouvernement a hélas frappé ses propres citoyens dans le but de recevoir l'assistance d'une puissance étrangère à l'encontre d'un pays frère.

Il n'y a pas de problème entre le Soudan et nous-mêmes. Je suis d'accord avec le Ministre des affaires étrangères du Soudan. Nous voulons avoir de bonnes relations avec le Soudan fraternel.

Monsieur le Président, chacun sait que, lorsque vous m'aviez demandé de rencontrer le Ministre des affaires étrangères du Soudan, je me suis déclaré prêt à le faire.

Notre problème n'est pas le Soudan; le problème du Soudan, ce sont les ennemis de la nation arabe qui le créent, avec les impérialistes, avec ceux qui aident le sionisme à occuper une partie chère de la Palestine, avec ceux qui essayent de coloniser la patrie arabe et de monter les pays arabes les uns contre les autres, avec ceux qui interviennent aujourd'hui en envoyant leurs armes et leurs forces. Ils doivent se rendre compte que la nation arabe est une et qu'il n'existe pas d'ingérence d'un pays arabe dans les affaires intérieures d'un autre mais que ce qui touche un pays arabe affecte les autres.

J'assure le Conseil que les choses sont claires et qu'elles montrent que ces allégations sont fausses, que la partie véritablement responsable, le vrai coupable, ce sont les Etats-Unis, contre lesquels nous avons porté plainte devant cet auguste Conseil. Le Conseil devrait s'occuper d'examiner notre plainte contre l'impérialisme américain agressif. Quant à cette question, il n'est guère nécessaire de continuer à la discuter.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le Secrétaire du Comité populaire du Bureau populaire des relations extérieures de la Jamahiriya arabe libyenne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. KHALIL (Egypte) (interprétation de l'arabe) : La délégation de l'Egypte voudrait, tout d'abord, présenter ses condoléances au peuple de Guinée à l'occasion du décès du Président Ahmed Sekou Touré. Les pages qu'il a écrites, et qui feront à jamais partie de l'histoire, seront pour nous une source de réconfort. Nous connaissons tous la valeur de la contribution qu'il a apportée à la cause de la liberté, qui ne s'est pas limitée à son propre pays, mais s'est étendue au continent africain tout entier et bien au-delà.

Ahmed Sekou Touré fut l'un des fondateurs de l'Organisation de l'unité africaine, du Mouvement des pays non alignés et de la Conférence islamique. Sa contribution à la cause de la liberté ne sera jamais oubliée.

Monsieur le Président, la délégation égyptienne tient à vous exprimer ses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, vous qui représentez le Pérou, pays ami et non aligné. Nous sommes certains que votre longue expérience et vos qualités d'homme d'Etat bien connues vous permettront de diriger les débats du Conseil de sécurité d'excellente manière.

Je saisis également cette occasion pour dire toute notre satisfaction et notre sincère admiration pour la façon exemplaire dont votre prédécesseur, l'Ambassadeur Shah Nawaz, Représentant permanent du Pakistan, pays ami et non aligné, a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de février.

Le Conseil a écouté la déclaration de M. Mohamed Mirghani Moubarak, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Soudan, au cours de laquelle il a fait le récit détaillé de l'agression armée effectuée le vendredi 16 mars, lorsque l'espace aérien soudanais a été violé par un bombardier Tupolev-22; cet avion, que la Jamahiriya arabe libyenne est seule à posséder dans cette région, a bombardé Omdourman, ville soudanaise, et est ensuite retourné à sa base, en territoire libyen. La délégation égyptienne, qui a écouté très attentivement la déclaration faite par M. Ali Abdusalam Treiki,

M. Khalil (Egypte)

Secrétaire du Comité populaire du Bureau populaire des relations extérieures, n'éprouve pas le besoin de reconfirmer les faits énoncés par le Ministre des affaires étrangères du Soudan; ces faits ne peuvent être réfutés par des allégations sans fondement, sans aucun rapport avec la question actuellement à l'examen. Tout ce qu'il a dit ne saurait changer les faits irréfutables dont le Ministre des affaires étrangères du Soudan a fait état ici.

L'agression perpétrée le 16 mars contre le territoire soudanais, qui constitue une violation flagrante des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, n'est malheureusement pas la première de ce genre qui émane de la même source. Le Ministre des affaires étrangères du Soudan nous en a fait un récit détaillé, que nous n'avons donc pas besoin de répéter. Ce qui compte, à notre avis, c'est que cet acte et cette série d'actes d'agression perpétrés contre le Soudan n'ont qu'un seul objectif, une seule raison : le désir incontrôlable de déstabiliser le Soudan et de s'ingérer dans ses affaires intérieures. Face à ces actes et à d'autres actes comparables, comment pouvons-nous croire les revendications réitérées de bonnes intentions et les velléités d'améliorer les relations entre pays?

L'Egypte a dénoncé dès le début, à tous les niveaux et dans toutes les instances populaires et autres, le raid aérien perpétré contre le territoire et le peuple du Soudan frère. L'Egypte qui condamne les auteurs de cette agression, a déclaré qu'elle restait fermement aux côtés du Soudan; nous continuons d'appuyer le Soudan et de participer à sa défense. L'Egypte, qui n'envisage ni de commettre une agression contre qui que ce soit ni d'adopter une politique d'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat quelconque ni d'appuyer les insurgés contre leur gouvernement légitime, observe attentivement cette situation qui risque d'affecter la paix et la sécurité internationales, en particulier sur le continent africain. L'Egypte voudrait réaffirmer devant les membres du Conseil qu'elle appuie sans réserve le Soudan frère et qu'elle tient à s'acquitter de ses obligations en vertu du pacte de défense commun qui lie nos deux pays afin de dissuader l'agression. L'Egypte et le Soudan ont un destin et un sort communs. Le Soudan se situe dans les profondeurs stratégiques de l'Egypte au sud, et la stabilité et la sécurité du Soudan sont celles de l'Egypte.

M. Khalil (Egypte)

Forts de toutes ces considérations non équivoques, nous nous tenons aux côtés du Soudan et nous surveillons avec une profonde préoccupation le déroulement de la situation afin de contrecarrer toute tentative d'ingérence dans les affaires intérieures du Soudan, tout acte d'agression contre ce pays et toute tentative extérieure de saper sa sécurité.

Nous regrettons de devoir rappeler une fois de plus que la Libye et le Soudan, deux pays arabes, musulmans et africains appartenant au Mouvement des pays non alignés, -- le Ministre des affaires étrangères du Soudan et le Secrétaire du Comité populaire du Bureau populaire des relations extérieures de la Jamahiriya arabe libyenne l'ont dit -- sont rattachés à l'Egypte par des liens fondés sur un héritage, une religion, une langue, une histoire et un destin communs. Nous sommes attristés de voir que leurs frontières communes, qui, nous l'espérons toujours, permettront un jour d'entretenir des relations de bon voisinage, de tisser des liens fraternels et de multiplier les échanges constructifs dans l'intérêt réciproque, sont considérées par certains comme un passage grâce auquel on peut organiser des actes d'ingérence visant à porter atteinte à la sécurité d'Etats frères et à semer la dissension et la division.

Le Soudan n'a commis aucune agression contre qui que ce soit et n'a pas envoyé ses avions pour bombarder des civils innocents. Bien au contraire, c'est le Gouvernement et le peuple soudanais qui ont été soumis à des actes honteux d'agression. Ils sont donc parfaitement en droit de renforcer leurs moyens de défense pour assurer leur sécurité. Le droit à la légitime défense collective et individuelle est énoncé dans la Charte des Nations Unies, et le pacte de défense commune entre l'Egypte et le Soudan énonce non seulement les obligations réciproques des deux pays mais également leurs obligations nationales arabes et africaines en matière d'appui mutuel et de défense commune pour préserver leur sécurité et leur stabilité contre toute tentative d'agression.

M. Khalil (Egypte)

L'Egypte se joint au Soudan pour prier instamment le Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités en recommandant ce qui est juste, conformément à la Charte et au droit international, afin de contenir la politique d'agression et de dénoncer toute forme d'intervention dans les affaires intérieures des Etats ou de menace à leur stabilité et à leur intégrité territoriale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Egypte pour les aimables paroles qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant du Zaïre. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. N'JI-LAMULE (Zaïre) : Monsieur le Président, étant donné les circonstances pénibles qui ont caractérisé le début de ces débats, permettez à ma délégation de présenter à la délégation soeur de la République de Guinée ses condoléances les plus attristées suite au décès inopiné de M. Ahmed Sékou Touré, Chef de l'Etat guinéen.

Je voudrais ensuite vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil, pour m'avoir permis, au nom de la délégation zaïroise, de prendre la parole dans le débat de ce jour.

Je me félicite tout particulièrement de voir à la présidence du Conseil un diplomate de votre stature, possédant les qualités qui sont les vôtres, pour mener à bien ce débat, car la gravité des faits dont est saisi aujourd'hui le Conseil en appellera certainement à votre grand savoir-faire et à votre expérience d'homme d'Etat, au service de la paix et de l'entente entre les peuples.

Je saisis enfin l'occasion que vous me donnez pour féliciter votre prédécesseur, M. l'ambassadeur du Pakistan, pour la manière exemplaire et le talent avec lesquels il a dirigé les travaux du Conseil le mois passé.

M. N'ji-Lamule (Zaïre)

Le 16 de ce mois, le Soudan, Etat voisin du Zaïre, a été victime d'une agression aussi barbare que lâche, qui a provoqué dans mon pays la consternation et la perplexité. Un avion, venu d'ailleurs, a semé par ses bombes la mort et la destruction dans un pays indépendant et souverain.

Ce sont là des faits graves qui préoccupent profondément mon gouvernement car ils violent de façon flagrante les principes de la Charte des Nations Unies et les principes généralement acceptés du droit international contre l'usage de la force et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats

Jamais l'incertitude et la menace qui pèsent sur des pays militairement faibles de notre région d'Afrique n'ont eu cette ampleur devant les menées subversives de quelques apprentis sorciers qui veulent modeler la carte du continent à leur guise, cherchant à mettre à la tête des Etats des hommes de paille qui leur serviront de simples pions dans leur jeu machiavélique.

Les gouvernements d'Afrique ont le droit et le devoir d'unir leurs forces pour assurer la sécurité des Etats de la région devant la barbarie qui semble vouloir se substituer aux principes consacrés même par notre organisation continentale, l'OUA, dont ceux de l'intangibilité des frontières issues de la colonisation et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Ces principes sont le fondement même de la paix et de l'équilibre en Afrique et leur abandon aurait des conséquences graves.

En fait, il est à constater avec regret que la fréquence et la multiplication des ingérences dans les affaires intérieures des autres Etats prennent des proportions de plus en plus significatives, au point que, si l'on n'y prenait garde, aucun Etat de la région ne se sentirait bientôt plus en sécurité.

Il est donc impératif de lever au plus tôt l'hypothèque que de tels actes de barbarie font peser sur la sécurité nationale de chacun des Etats d'Afrique, sur sa quiétude et sur son destin.

M. N'ji-Lamule (Zaïre)

Il est indispensable de rétablir le respect des principes de la Charte, le respect des principes du droit international, faute de quoi plus personne ne pourrait se sentir à l'abri, et ce qui arrive aux uns aujourd'hui pourrait bien arriver à d'autres demain.

Pour sa part, le Zaïre militera toujours pour le respect de ces principes et condamnera avec la même vigueur tout acte de barbarie dont serait victime tout autre pays.

Victime lui-même, dans le passé, de tentatives répétées de déstabilisation, le Zaïre se sent d'autant plus proche et solidaire du Soudan que les mêmes aspirations légitimes pour préserver l'indépendance et la souveraineté nationale inspirent et guident l'action de nos gouvernements.

Le Zaïre attend de la communauté internationale une ferme dénonciation de tels actes de barbarie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Zaïre pour les paroles aimables qu'il a eues pour la présidence.

Compte tenu de l'heure tardive, je pense qu'il serait bon de lever la séance. La prochaine réunion du Conseil pour poursuivre l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour aura lieu cet après-midi, à 15 h 30.

La séance est levée à 13 heures.